



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/1047  
8 décembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

**A. RAPPORT DU WP.29 SUR SA CENT TRENTE-SEPTIÈME SESSION  
(15-18 novembre 2005)**

**B. RAPPORTS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION  
ET DU COMITÉ EXÉCUTIF**

- 1) Accord de 1958 – Trente et unième session du Comité d'administration (AC.1)  
de l'Accord modifié (novembre 2005)
- 2) Accord (mondial) de 1998 – Quinzième session du Comité exécutif (AC.3)  
de l'Accord (novembre 2005)

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>
PARTICIPATION .....	1
DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION .....	2 – 5
<b>A. <u>Session du WP.29</u></b>	
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	6 – 7
2. ÉLECTION DU BUREAU .....	8
3. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX .....	9 – 23
3.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	9 – 20
3.2 Programme de travail et documentation.....	21
3.3 Projet de programme de travail pour 2006-2010.....	22
3.4 Systèmes de transport intelligents .....	23
4. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPE DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 .....	24 – 51
4.1 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)....	24
4.2 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	25
4.3 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP).....	26
4.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) .....	27
4.5 Faits marquants des dernières sessions.....	28 – 51
4.5.1 Groupe de travail du bruit (GRB).....	28 – 34
4.5.2 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF).....	35 – 39
4.5.3 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)....	40 – 44
4.5.4 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	45 – 51

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>
5. ACCORD DE 1958 .....	52 – 61
5.1 État de l'Accord et des Règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation.....	52
5.2 Examen de projets d'amendement à des Règlements existants .....	53 – 59
5.3 Examen de nouveaux projets de règlement.....	60
5.4 Examen de projets d'amendement à des Règlements existants à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement sur les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles.....	61
6. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 .....	62 – 65
6.1 État de l'Accord.....	62
6.2 Examen de projets de règlements techniques mondiaux.....	63
6.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles .....	64
6.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29 .....	65
7. INCORPORATION DE RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE DES PARTIES CONTRACTANTES.....	66
8. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE).....	67 – 69
8.1 État de l'Accord.....	67
8.2 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le certificat international de contrôle technique .....	68 – 69
9. QUESTIONS DIVERSES.....	70 – 79
9.1 Application des prescriptions concernant l'homologation de type et la conformité de la production.....	70 – 74
9.1.1 Règles et recommandations à suivre pour établir des normes et règlements .....	71
9.1.2 Résolution des questions d'interprétation .....	72

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>
9.1.3	Systèmes de rappel appliqués pour les véhicules automobiles par diverses Parties contractantes à l'Accord ..... 73
9.1.4	Possibilité d'établir une base de données électronique pour l'échange d'informations sur les homologations de type ..... 74
9.2	Nouvelle méthode de mesure des émissions sonores des véhicules à moteur ..... 75
9.3	Conférence internationale sur les véhicules à faible impact environnemental (VFIE) ..... 76
9.4	Échange de vues sur les différentes législations régionales applicables aux procédures d'homologation des véhicules automobiles ..... 77
9.5	Application du Règlement n° 94 par le Japon ..... 78
9.6	Informations sur les mesures de réduction de la consommation de carburant aux États-Unis d'Amérique ..... 79
10.	ADOPTION DU RAPPORT ..... 80

\* \* \*

**B. Sessions du Comité d'administration et du Comité exécutif**

1.	ACCORD DE 1958 – TRENTE ET UNIÈME SESSION ..... 81 – 84
1.1	Constitution de l'AC.1 ..... 81
1.2	Élection du Bureau ..... 82
1.3	Projets d'amendement à des Règlements existants – Vote de l'AC.1 ..... 83
1.4	Nouveaux projets de règlements – Vote de l'AC.1 ..... 84
2.	ACCORD (MONDIAL) DE 1998 – QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD ..... 85 – 110
2.1	Constitution de l'AC.3 ..... 85
2.2	Règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles – Vote de l'AC.3 ..... 86 – 90
2.2.1	Norme FMVSS n° 108 des États-Unis d'Amérique – Feux, dispositifs réfléchissants et équipements connexes ..... 86

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>
2.2.2 Norme FMVSS n° 135 des États-Unis d'Amérique – Systèmes de freinage des voitures particulières.....	87
2.2.3 Norme FMVSS n° 139 des États-Unis d'Amérique – Nouveaux pneumatiques à carcasse radiale pour véhicules légers.....	88
2.2.4 Norme FMVSS n° 205 des États-Unis d'Amérique – Matériaux utilisés pour les vitrages .....	89
2.2.5 Normes FMVSS n <sup>os</sup> 213 et 225 des États-Unis d'Amérique – Systèmes de retenue pour enfants et systèmes d'ancrage pour systèmes de retenue pour enfants.....	90
2.3 État d'avancement des travaux d'élaboration de propositions relatives à des règlements techniques mondiaux admissibles (rtm).....	91 – 107
2.4 Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer.....	108
2.5 Examen de la question de l'introduction de variantes dans le projet de rtm sur les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse.....	109
2.6 Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord .....	110

Annexe 1 Liste des documents distribués sans cote lors de la cent trente-septième session

Annexe 2 État de l'Accord de 1998: priorités et propositions

## RAPPORT

### PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent trente-septième session du 15 au 18 novembre 2005, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays ci-après étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne (CE) ont participé à la session. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées: Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)<sup>1</sup>, Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL), Fédération des associations européennes de motocyclistes (FEMA), Union internationale des transports routiers (IRU), Confédération internationale des associations d'experts et de conseils (CIDADEC), Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB), Consumers International (CI) et Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC). À l'invitation du secrétariat, la Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA) et la Society of Automotive Engineers (SAE) ont elles aussi participé à la session.

### DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION

2. M. J. Capel Ferrer, Directeur de la Division des transports de la CEE, a informé le WP.29 que l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté le 26 octobre 2005 une résolution sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde, qui invitait les commissions régionales à renforcer leurs activités dans ce domaine. Il a ajouté que l'Assemblée générale avait accueilli favorablement la proposition formulée par le WP.1 d'organiser en 2007 une Semaine des Nations Unies pour la sécurité routière mondiale et il a invité les commissions régionales de l'ONU à participer à son organisation. La Semaine de la sécurité routière se tiendra du 23 au 29 avril 2007 et elle sera axée sur les jeunes usagers de la route, et notamment les jeunes conducteurs. Le Directeur a invité le WP.29 à étudier de quelle manière il pourrait apporter la contribution la plus utile aux activités de la Semaine de la sécurité routière.

3. M. Capel Ferrer a informé le WP.29 que M. B. Périsset (Suisse), Président du WP.1, était décédé soudainement le 16 octobre 2005. Rendant hommage à la contribution inestimable qu'il avait apportée à la cause de la sécurité routière, le WP.29 a observé une minute de silence à la mémoire de M. B. Périsset.

---

<sup>1</sup> Représentant aussi l'Association des équipementiers des États-Unis d'Amérique (MEMA) et l'Association des équipementiers japonais (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

4. Le Président a remercié le Directeur et a adressé les remerciements du WP.29 au secrétariat pour l'excellent travail accompli, notamment en ce qui concerne le développement et l'actualisation permanente du site Web du WP.29 qui facilite la tâche des représentants en leur donnant un accès aisé à tous les documents. Le WP.29 s'est dit particulièrement satisfait du nouveau système de communication électronique des notifications pour les procédures administratives relatives à l'Accord de 1998, ainsi que sa publication sur le site Web du WP.29.

5. Le représentant de l'Inde a annoncé que son gouvernement avait décidé d'adhérer à l'Accord de 1998. Il a ajouté qu'avant de pouvoir se prononcer définitivement l'Inde souhaitait plus de clarté sur les incidences de l'Accord de 1958. Il a proposé de tenir de futures sessions du WP.29 ou de ses groupes de travail dans la région asiatique. Le WP.29 a également souhaité la bienvenue à la délégation indonésienne qui participait pour la première fois aux travaux du Forum mondial.

## **A. SESSION DU WP.29**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. L'ordre du jour provisoire (TRANS/WP.29/1046) a été adopté par le WP.29 avec les modifications suivantes:

i) Rectificatifs et documents supplémentaires concernant les points de l'ordre du jour:

5.2.27 Dans le titre du Règlement, au lieu de «asymétrique», lire «symétrique» (français seulement);

5.2.29 Ajouter le document TRANS/WP.29/2005/80/Corr.1 (français seulement);

6.3.1 Ajouter le document TRANS/WP.29/2005/97/Corr.1  
et B.2.2.1 (anglais et français seulement);

B.2.6 Supprimer le document TRANS/WP.29/2005/53.

ii) Points supplémentaires de l'ordre du jour:

9.5 Amendements au Règlement n° 94;

9.6 Évolution concernant la consommation de carburant aux États-Unis d'Amérique.

iii) Points dont l'examen est reporté:

5.3.1 à 5.3.4 Nouveaux projets de règlements;

5.4.1 et 5.4.2 Amendements à des Règlements existants, à adopter après l'adoption du projet de règlement au titre du point 5.3.1 de l'ordre du jour;

- 7. Incorporation de règlements techniques mondiaux établis dans la législation nationale des Parties contractantes;
- 9.1.2 Résolution des questions d'interprétation;
- 9.4 Échange de vues sur les différentes législations régionales concernant les procédures d'homologation des véhicules à moteur.

Pour les explications, voir le paragraphe 10 ci-dessous.

7. La liste des documents informels distribués au cours de la session figure à l'annexe 1 du présent rapport.

## **2. ÉLECTION DU BUREAU**

8. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690), le WP.29 a procédé à l'élection du Bureau le mardi 15 novembre 2005. Sur la proposition du représentant de la CE, M. B. Gauvin (France) et M. B. Kisoulenko (Fédération de Russie) ont été à l'unanimité réélus Président et Vice-Président respectivement pour les sessions de l'année 2006.

## **3. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

### **3.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)**

9. La quatre-vingt-neuvième session du Comité de gestion WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 14 novembre 2005, sous la présidence de M. B. Gauvin (France), et avec la participation de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

10. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du WP.29 (TRANS/WP.29/1046) et recommandé d'y apporter les modifications indiquées au paragraphe 6 ci-dessus. Pour ce qui est des points dont l'examen a été reporté, il a été noté ce qui suit:

a) Pour les points 5.3.1 à 5.3.4 (nouveaux projets de règlements), le représentant de la CE a confirmé que les démarches internes à effectuer pour l'adoption formelle étaient en cours, mais il a fait savoir qu'il attendait encore l'autorisation de voter au nom des États membres de l'UE. Le Comité de gestion a recommandé la transmission du document WP.29-137-5, concernant le point 5.3.3 de l'ordre du jour, au WP.29 et à l'AC.1 sous une cote officielle pour examen à leurs sessions de mars 2006;

b) Pour les points 5.4.1 et 5.4.2 concernant les amendements aux Règlements existants, ces amendements ne pourront être mis aux voix qu'après l'adoption du nouveau règlement mentionné au point 5.3.1;

c) Pour les points 7 et 9.4, il a été recommandé de les examiner à la session de mars 2006;



d) Pour le point 9.1.2, une réunion informelle se tiendra le jeudi 17 novembre 2005 dans l'après-midi.

11. Le Comité de gestion a examiné les prévisions du secrétariat au sujet de l'ordre du jour de la cent trente-huitième session du WP.29, devant se tenir à Genève du 7 au 10 mars 2006. Il a noté qu'il était prévu d'y examiner 29 amendements à des Règlements existants et propositions relatives aux quatre projets de règlements dont l'examen avait été reporté. Il a recommandé de regrouper les points 7 et 9.4 dans un nouveau point de l'ordre du jour intitulé «Échange de vues sur les procédures législatives nationales/régionales et mise en œuvre des rtm établis dans la législation nationale/régionale».

12. Le WP.29/AC.2 a examiné une proposition actualisée du Japon contenant des amendements au Règlement n° 94 pour préciser que le Règlement concerne seulement la protection contre les chocs avant décalés. Il s'est déclaré favorable à ce principe et a recommandé que cette question soit examinée par le WP.29 sous le nouveau point de l'ordre du jour 9.5.

13. Le Comité de gestion a noté que le secrétariat avait lancé des démarches internes dans le cadre de la CEE en vue de sous-traiter la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'établissement d'une base de données pour l'échange d'informations sur les homologations de type (DETA) délivrées en vertu de l'Accord de 1958. À cette fin, un questionnaire sera distribué aux Parties contractantes pour recueillir des données sur les conditions techniques s'appliquant à l'établissement d'une telle base de données. Le WP.29/AC.2 a invité les Parties contractantes à collaborer avec le consultant chargé de l'étude, s'il le demande.

14. En ce qui concerne l'Accord de 1998, le Comité de gestion a noté qu'il n'existait pas de nouveaux rtm à inscrire dans le Registre mondial, mais des demandes pour l'inscription de cinq règlements techniques dans le Recueil des règlements admissibles, et il a recommandé de transmettre ces demandes, ainsi que le document WP.29-137-12, au WP.29 et à l'AC.3, pour examen.

15. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'Accord de 1998, le WP.29/AC.2 a pris note de deux rapports intérimaires sur l'élaboration de rtm (TRANS/WP.29/2005/93 sur les appuie-tête, et TRANS/WP.29/2005/95 sur le freinage des voitures particulières), de la proposition adoptée par l'AC.3 tendant à élaborer un rtm concernant les émissions d'échappement des engins mobiles non routiers (NRMM) (TRANS/WP.29/AC.3/14) et du document WP.29-137-8 concernant l'insertion de prescriptions concernant l'ABS dans le rtm sur les freins de motocycles. Le Comité de gestion a recommandé de soumettre tous ces documents pour examen au WP.29 et à l'AC.3, en même temps qu'un rapport intérimaire (WP.29-137-13/Rev.1) concernant le rtm relatif aux véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV), communiqué par le chef de projet.

16. Le WP.29/AC.2 a examiné la question de l'introduction d'options, de modules et/ou de variantes de dispositions dans les prescriptions des rtm, et recommandé que l'AC.3 clarifie les principes communs relatifs à l'utilisation éventuelle de ces concepts. Le Comité de gestion a été d'avis que la question des options et variantes de dispositions concernant la présence et la couleur des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le projet de rtm relatif à l'installation de ces dispositifs devrait être examinée par l'AC.3.

17. Le Comité de gestion a recommandé d'inscrire à l'ordre du jour des futures sessions de l'AC.3 un nouveau point intitulé «Mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord». Il a été rappelé que, conformément aux dispositions du paragraphe 7.4 de l'Accord, les Parties contractantes qui avaient voté en faveur de l'établissement d'un rtm devraient présenter un rapport sur la situation en ce qui concerne l'adoption des rtm établis dans leur cadre national. Les premiers rapports de situation devraient être soumis d'ici le 18 janvier 2006 pour le rtm n° 1 et d'ici le 22 août 2006 pour le rtm n° 2.

18. S'agissant de l'Accord de 1997 concernant le contrôle technique périodique, le Comité de gestion a noté que la procédure d'adhésion de la CE à l'Accord en était au stade final. Il a recommandé que le Comité d'administration AC.4 ne se réunisse pas au cours de la présente session.

19. Le WP.29/AC.2 a recommandé que la question de l'évolution de la consommation de carburant aux États-Unis d'Amérique soit examinée sous le nouveau point 9.6 de l'ordre du jour.

20. Le WP.29 a adopté le rapport du WP.29/AC.2 sur sa quatre-vingt-neuvième session ainsi que ses recommandations.

### 3.2 Programme de travail et documentation

Document: TRANS/WP.29/2005/1/Rev.2.

21. Le WP.29 a pris note du programme de travail établi par le secrétariat et a prié les présidents des groupes de travail de l'examiner et de faire connaître au secrétariat toute correction ou modification qui leur paraîtrait nécessaire. Le WP.29 a pris note de la correction suivante:

Paragraphe 1.1.2, ajouter au début:

«Prescriptions uniformes relatives à l'homologation de systèmes d'éclairage avant adaptatifs pour véhicules automobiles».

### 3.3 Projet de programme de travail pour 2006-2010

Document: TRANS/WP.29/2005/96.

22. Le WP.29 a adopté le programme de travail pour 2006-2010 et a demandé au secrétariat de le transmettre pour approbation au Comité des transports intérieurs.

### 3.4 Systèmes de transport intelligents

Documents: Documents informels n<sup>os</sup> WP.29-137-6 et WP.29-137-7.

23. Le Coprésident du groupe informel sur les systèmes de transport intelligents, M. K. Wani, a présenté un aperçu des documents soumis au groupe informel aux fins d'examen à sa onzième session, qui se tiendra le 18 novembre 2005. Le WP.29 a noté que les documents du groupe informel pouvaient être consultés sur le site Web du WP.29.

#### **4. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29**

##### **4.1 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Cinquante-quatrième session, 5-8 avril 2005)**

Document: TRANS/WP.29/GRE/54.

24. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le secrétaire du GRE avait présenté lors de la cent trente-sixième session (TRANS/WP.29/1041, par. 37 à 39), et il l'a approuvé.

##### **4.2 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Quatre-vingt-huitième session, 18-22 avril 2005)**

Document: TRANS/WP.29/GRSG/67.

25. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le Président du GRSG avait présenté lors de la cent trente-sixième session (TRANS/WP.29/1041, par. 40 à 43), et il l'a approuvé.

##### **4.3 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (Trente-septième session, 23-27 mai 2005)**

Document: TRANS/WP.29/GRSP/37.

26. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par M<sup>me</sup> J. Abraham, au nom du Président du GRSP, lors de la cent trente-sixième session (TRANS/WP.29/1041, par. 44 à 46), et il l'a approuvé.

##### **4.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (Cinquantième session, 31 mai-3 juin 2005)**

Document: TRANS/WP.29/GRPE/50.

27. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le Président du GRPE avait présenté lors de la cent trente-sixième session (TRANS/WP.29/1041, par. 47 à 49), et il l'a approuvé.

##### **4.5 Faits marquants des dernières sessions (Rapports oraux des Présidents)**

###### **4.5.1 Groupe de travail du bruit (GRB) (Quarante-deuxième session, 5-7 septembre 2005)**

28. Le Président du GRB, M. D. Meyer, a rendu compte des résultats de la quarante-deuxième session du GRB (pour plus de détails, se reporter au rapport de la session, publié sous la cote TRANS/WP.29/GRB/40).

29. Le Président du GRB a demandé l'aval du WP.29 pour créer un groupe informel sur les prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores, qui s'occuperait des questions relatives au Règlement n° 51. Le WP.29 a donné son aval.

30. M. Meyer a informé le WP.29 que le GRB avait adopté une nouvelle méthode d'essai pour la mesure du bruit, qui était désormais annexée à la nouvelle partie B du Règlement n° 51. Elle sera soumise au WP.29 et à l'AC.1 aux fins d'examen lors de leurs sessions de mars 2006.

31. Le représentant des États-Unis d'Amérique a regretté que la nouvelle méthode d'essai n'ait pas été présentée, ce qui aurait permis aux délégations de se faire une idée sur le point de savoir si cette méthode devait être obligatoire ou facultative. Le Président du WP.29 a rappelé que l'examen de cette question avait été programmé pour la session de mars 2006, au cours de laquelle la Communauté européenne fera connaître sa position.

32. Le Président du GRB a informé le WP.29 que son groupe avait approuvé l'inclusion de prescriptions relatives à l'adhérence des pneumatiques sur sol mouillé dans le Règlement n° 117 (voir par. 36). Cependant, rien n'empêche une organisation régionale, par exemple la Communauté européenne, de rendre ces prescriptions obligatoires pour ses États membres. Par ailleurs, le GRB a fait savoir qu'il préférerait que l'homologation relative à l'adhérence sur sol mouillé soit accordée par la même Partie contractante que celle qui avait accordé l'homologation initiale relative aux émissions sonores.

33. Le Président du GRB a en outre annoncé qu'il demanderait l'aval de l'AC.3 pour créer un nouveau groupe informel chargé de l'élaboration d'un rtm sur le bruit.

34. Le WP.29 a noté que M. D. Meyer avait été réélu Président du GRB pour les sessions de 2006.

#### 4.5.2 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (Cinquante-huitième session, 20-23 septembre 2005)

35. Le Président du GRRF, M. I. Yarnold, a rendu compte des résultats de la cinquante-huitième session de son groupe (pour plus de détails, se reporter au rapport de la session, publié sous la cote TRANS/WP.29/GRRF/58).

36. Le Président du GRRF a indiqué que les travaux visant à modifier le Règlement n° 13 progressaient de façon satisfaisante: retrait des véhicules de la catégorie M<sub>1</sub> du domaine d'application du Règlement, abandon du bar comme unité de pression au profit du kPa, et établissement du texte consolidé de la série 10 d'amendements. Il a informé le WP.29 que son groupe mettait au point une méthode potentiellement novatrice d'essai des systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle des poids lourds au moyen de techniques de simulation informatique. Il a demandé au WP.29 de le conseiller sur la stratégie de mise en œuvre que le GRRF et le GRB devraient suivre en ce qui concerne les prescriptions relatives à l'adhérence des pneumatiques sur sol mouillé, qui doivent être insérées dans le Règlement n° 117. Il a précisé que le GRB avait proposé une méthode différente de celle du GRRF, qui autoriserait les homologations soit pour le bruit uniquement, soit à la fois pour le bruit et l'adhérence sur sol mouillé. À l'issue du débat, le WP.29 a décidé que les prescriptions relatives à l'adhérence sur sol mouillé devraient être insérées dans le Règlement n° 117 comme proposé par le GRB.

37. Le Président du GRRF a indiqué que l'élaboration d'un rtm sur les freins des motocycles progressait de façon satisfaisante. Il a aussi fait des observations sur l'avancement des travaux relatifs au rtm sur les freins des voitures particulières, et a rappelé que la question des options

et des modules avait été soulevée dans le cadre du Groupe. En ce qui concerne les questions relatives à l'Accord de 1998, il a conclu en indiquant qu'aucun progrès n'avait été fait en ce qui concerne le rtm sur les pneumatiques.

38. S'agissant des questions relatives au champ d'application des Règlements CEE, le Président du GRRF a indiqué que la proposition détaillée de la Commission européenne avait été favorablement accueillie par son groupe et qu'il espérait que le travail serait rapidement achevé.

39. Le WP.29 a noté que M. I. Yarnold avait été réélu Président du GRRF pour les sessions de 2006.

#### 4.5.3 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Cinquante-cinquième session, 3-7 octobre 2005)

40. Le Président du GRE a rendu compte au WP.29 des résultats de la cinquante-cinquième session du Groupe (pour plus de détails, se reporter au rapport de la session, publié sous la cote TRANS/WP.29/GRE/55).

41. Il a indiqué que 10 projets d'amendement à des Règlements CEE seraient soumis au WP.29 et à l'AC.1, aux fins d'examen, à leurs sessions de mars 2006. D'autres amendements tendant à préciser le champ d'application de 27 Règlements relatifs à l'éclairage et à la signalisation lumineuse seraient soumis au WP.29 à sa session de juin 2006.

42. En ce qui concerne l'Accord de 1998, il a indiqué que le GRE avait besoin d'avis pour résoudre la question des «variantes» dans les règlements techniques mondiaux (rtm) sur la base du document TRANS/WP.29/2005/94 (voir par. 93 et 109).

43. Le GRE a demandé à toutes les Parties contractantes à l'Accord de 1998 d'envisager de lancer de nouveaux rtm sur l'éclairage et la signalisation lumineuse.

44. Le WP.29 a noté que M. M. Gorzkowski avait été réélu Président du GRE pour les sessions de 2006.

#### 4.5.4 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Quatre-vingt-neuvième session, 11-14 octobre 2005)

45. Le Président du GRSG a rendu compte des résultats de la quatre-vingt-neuvième session de son groupe (pour plus de détails, se reporter au rapport de la session, publié sous la cote TRANS/WP.29/GRSG/68).

46. Le Président du GRSG a indiqué que son groupe avait adopté le mandat du groupe informel sur l'extension du champ d'application du Règlement n° 66 (résistance de la superstructure des autobus).

47. Il a informé le WP.29 que son groupe avait approuvé la série 02 d'amendements au Règlement n° 107.

48. Il a en outre informé le WP.29 que son groupe s'était mis d'accord, en ce qui concerne les Règlements n<sup>os</sup> 97 (systèmes d'alarme pour véhicules) et 116 (protection des véhicules automobiles contre une utilisation non autorisée), sur des amendements visant à réduire le délai de déclenchement du système antidémarrage et à prévoir l'utilisation de batteries auxiliaires pour les systèmes d'alarme et, en ce qui concerne les Règlements n<sup>os</sup> 35, 60, 61 et 62, sur des amendements visant à préciser leur champ d'application.

49. Le Président du GRSG a informé le WP.29 que son groupe avait adopté les dispositions liminaires du projet de règlement concernant l'homologation des véhicules en ce qui concerne l'emplacement et les moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs.

50. En ce qui concerne le projet de rtm sur les vitrages de sécurité, il a indiqué que son groupe avait demandé l'avis de l'AC.3 sur l'inclusion de prescriptions relatives au marquage (voir par. 96).

51. Le WP.29 a noté que M. A. Erario avait été réélu Président du GRSG et M. M. Matolcsy Vice-Président, pour les sessions de 2006.

## **5. ACCORD DE 1958**

### 5.1 État de l'Accord et des Règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation

Document: TRANS/WP.29/343/Rev.13/Amend.2.

52. Le secrétariat a présenté la version mise à jour du document sur l'état de l'Accord, qui rend compte de la situation au 14 novembre 2005. Le WP.29 a noté que les amendements aux Règlements CEE adoptés lors de la vingt-neuvième session de l'AC.1 (mars 2005) et figurant dans le document TRANS/WP.29/343/Rev.13/Amend.1 étaient entrés en vigueur le 9 novembre 2005.

### 5.2 Examen de projets d'amendement à des Règlements existants

53. Le WP.29 a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 5.2.1 à 5.2.32 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, avec les corrections mentionnées aux paragraphes 54 à 57 ci-dessous.

54. Point 5.2.11 de l'ordre du jour, Règlement n<sup>o</sup> 37, document TRANS/WP.29/2005/66, aligner la version française sur les versions anglaise et russe en insérant le paragraphe 3.6.2, qui avait été omis.

55. Point 5.2.13 de l'ordre du jour, Règlement n<sup>o</sup> 44, document TRANS/WP.29/2005/86, paragraphe 8.1.3.1.1.3.2, remplacer «ISO DIS 17 373» par «ISO 17 373».

56. Point 5.2.30 de l'ordre du jour, projet de règlement sur les systèmes de chauffage, document TRANS/WP.29/2005/81, annexe 8, paragraphe 1, ajouter à la fin «... POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES»; paragraphe 1.1.6.2, modifier comme suit: «qu'aucun débranchement accidentel ne peut se produire ... directement en aval ou à l'intérieur d'un détendeur ... un dispositif supplémentaire est installé à l'intérieur ou en aval du détendeur.»;

et paragraphe 2, à la fin ajouter ce qui suit: «... POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LEURS REMORQUES».

57. Point 5.2.31 de l'ordre du jour, Règlement n° 67, document TRANS/WP.29/2005/91, paragraphe 6.15.8.2, remplacer «2500 ± 100 κПа» par «2700 ± 100 κПа» (texte russe seulement).

58. À propos du point 5.2.14 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document TRANS/WP.29/2005/68, le WP.29 a décidé que le GRE devrait réexaminer le paragraphe 6.4.7.2, afin de préciser que les feux de marche arrière ne devraient pouvoir s'allumer que lorsque la vitesse du véhicule en marche avant ne dépasse pas 10 km/h.

59. À propos du point 5.2.33 de l'ordre du jour, Règlement n° 92, document TRANS/WP.29/2005/104, le WP.29 a décidé de ne pas le soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix, mais de le transmettre au GRB et au GRPE pour examen à leurs prochaines sessions.

### 5.3 Examen de nouveaux projets de règlement

60. L'examen par le WP.29 des quatre nouveaux projets de règlement indiqués aux points 5.3.1 à 5.3.4 de l'ordre du jour a été reporté (voir par. 6 et 10 ci-dessus).

### 5.4 Examen de projets d'amendement à des Règlements existants à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement sur les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles

61. L'examen des points 5.4.1 et 5.4.2 a été reporté à la session de mars 2006 (voir par. 6 et 10 ci-dessus). Le représentant de l'OICA a demandé que les points 5.3.1, 5.4.1 et 5.4.2 de l'ordre du jour soient adoptés par l'AC.1 comme un tout. Le WP.29 a accédé à cette requête.

## 6. **ACCORD (MONDIAL) DE 1998**

### 6.1 État de l'Accord

Documents: Documents informels n<sup>os</sup> WP.29-137-1 et WP.29-137-14.

62. Le WP.29 a pris note du document WP.29-137-1, qui faisait le point sur l'état de l'Accord mondial au 7 novembre 2005. Il a noté en outre que le Luxembourg était devenu Partie contractante à l'Accord et que cette information serait prise en compte dans le document WP.29-137-1/Rev.1 qui serait établi par le secrétariat. Comme suite aux décisions de l'AC.3, un tableau actualisé des priorités et propositions est reproduit à l'annexe 2 au présent rapport. Le secrétariat a présenté le document WP.29-137-14, où un modèle était proposé pour la version future du document sur l'état de l'Accord de 1998. Les membres du WP.29 ont été invités à envoyer leurs observations sur le document au secrétariat.

### 6.2 Examen de projets de règlements techniques mondiaux

63. Le WP.29 a noté qu'aucun projet de rtm n'était mis aux voix.

6.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles

Documents: TRANS/WP.29/2005/97 et Corr.1, TRANS/WP.29/2005/98, TRANS/WP.29/2005/99, TRANS/WP.29/2005/100, TRANS/WP.29/2005/101, document informel n° WP.29-137-12.

64. Le Forum a noté que les demandes d'inscription des règlements techniques dans le Recueil seraient examinées par l'AC.3.

6.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29

Documents: TRANS/WP.29/2005/93, TRANS/WP.29/2005/94, TRANS/WP.29/2005/95, TRANS/WP.29/AC.3/14, documents informels n°s WP.29-137-8 et WP.29-137-13/Rev.1.

65. Le Forum a noté que ce point serait examiné par l'AC.3.

**7. INCORPORATION DE RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE DES PARTIES CONTRACTANTES**

Documents: TRANS/WP.29/2005/53, document informel n° WP.29-137-10.

66. Le WP.29 a confirmé que l'examen de ce point avait été reporté (voir par. 6 et 10 ci-dessus). Il a décidé de combiner les points 7 et 9.4 de l'ordre du jour (voir par. 11 ci-dessus). Le Président a rappelé au WP.29 que des exposés des représentants de la CE, du Japon et des États-Unis d'Amérique étaient attendus pour la session de mars 2006, et il a invité les autres représentants à communiquer des informations au WP.29 sur les structures et procédures administratives existant dans leur pays pour l'incorporation des rtm établis dans la législation nationale. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé qu'il organiserait une présentation à une session ultérieure.

**8. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE)**

8.1 État de l'Accord

Document: Document informel n° WP.29-137-2.

67. Le Forum a pris note de l'état de l'Accord au 7 novembre 2005 (WP.29-137-2). Le secrétariat a annoncé que le Bélarus et l'Albanie étaient devenus Parties contractantes à l'Accord et que cette information serait prise en compte dans le document WP.29-137-2/Rev.1. Le représentant de la CE a informé le WP.29 que la procédure interne en vue de l'adhésion de la CE à l'Accord en était au stade final.



8.2 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le certificat international de contrôle technique

Document: TRANS/WP.29/2005/51.

68. Le représentant de la Hongrie a réitéré sa demande d'éclaircissements concernant le certificat international de contrôle technique. Le WP.29 a décidé que l'AC.4 devrait examiner cette question à sa session de mars 2006. Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que le document TRANS/WP.29/2004/46 devrait être examiné à cette session.

69. Le représentant du Danemark a informé le WP.29 qu'une enquête effectuée dans son pays sur l'efficacité du freinage des remorques avait abouti à des résultats très médiocres. Le WP.29 a invité le GRRF à examiner cette question sur la base d'un document qui serait communiqué par le représentant du Danemark.

**9. QUESTIONS DIVERSES**

9.1 Application des prescriptions concernant l'homologation de type et la conformité de la production

Document: TRANS/WP.29/2002/28.

70. Le WP.29 a noté que cette question pourrait être examinée en liaison avec les points suivants.

9.1.1 Règles et recommandations à suivre pour établir des normes et règlements

71. Le Forum a noté qu'aucune information nouvelle n'avait été communiquée à ce sujet.

9.1.2 Résolution des questions d'interprétation

Documents: TRANS/WP.29/2005/92, documents informels n<sup>os</sup> WP.29-137-3, WP.29-137-9, WP.29-137-11 et WP.29-137-15.

72. Le WP.29 a confirmé que l'examen de ce point de l'ordre du jour avait été reporté (voir par. 6 et 10 ci-dessus).

9.1.3 Systèmes de rappel appliqués pour les véhicules automobiles par diverses Parties contractantes à l'Accord

73. Aucune information nouvelle à ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

9.1.4 Possibilité d'établir une base de données électronique pour l'échange d'informations sur les homologations de type

74. Le WP.29 a pris note des informations communiquées par le secrétariat au WP.29/AC.2 (voir par. 13 ci-dessus).

9.2 Nouvelle méthode de mesure des émissions sonores des véhicules à moteur

75. L'examen de ce point a été reporté à la prochaine session du WP.29.

9.3 Conférence internationale sur les véhicules à faible impact environnemental (VFIE)

76. Le Forum a pris note du rapport du représentant du Royaume-Uni consacré à la Conférence internationale sur les véhicules à faible impact environnemental (VFIE), tenue dans son pays les 10 et 11 novembre 2005. Il a félicité le Gouvernement du Royaume-Uni et tous les autres participants pour le succès de cette conférence. Il a aussi été noté que les conclusions et les textes des principales présentations pourraient être consultés sur le site Web de la Conférence. Le représentant de l'Allemagne a annoncé que son pays accueillerait la prochaine conférence internationale sur les véhicules à faible impact environnemental en 2007.

9.4 Échange de vues sur les différentes législations régionales applicables aux procédures d'homologation des véhicules automobiles

77. Le WP.29 a noté que l'examen de ce point avait été reporté (voir par. 6 et 10 ci-dessus).

9.5 Application du Règlement n° 94 par le Japon

78. Le Forum a constaté que toutes les Parties contractantes appliquant le Règlement n° 94 approuvaient la demande du Japon qui souhaitait pouvoir signer le Règlement de manière à pouvoir maintenir son essai de choc frontal dans l'axe. Cependant, l'énoncé précis des modifications qui devaient être apportées au texte du Règlement n° 94 pour remplir cette condition restait à décider. Le Japon a été invité à soumettre une proposition au WP.29 et à l'AC.1 pour examen à leurs sessions de mars 2006. Le représentant des États-Unis d'Amérique a indiqué que la proposition du Japon pourrait être un pas en avant vers la possibilité d'établir ultérieurement un règlement technique mondial, de portée générale, sur la protection en cas de choc frontal, qui comprendrait à la fois un essai de choc frontal dans l'axe et un essai de choc frontal décalé.

9.6 Informations sur les mesures de réduction de la consommation de carburant aux États-Unis d'Amérique

79. Le Forum a suivi avec intérêt une présentation du représentant des États-Unis d'Amérique sur le programme de réduction de l'indice de consommation moyenne par constructeur (CAFE) pour les véhicules utilitaires légers. Des informations plus détaillées sur ce programme sont données dans le Registre fédéral en date du 30 août 2005 (Part II, 49 CFR Part 533 Light Trucks, Average Fuel Economy; Model Years 2008-2011; Proposed Rules).

## **10. ADOPTION DU RAPPORT**

80. Le Forum a adopté le rapport sur sa cent trente-septième session, avec ses annexes.

**B. SESSIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF****1. ACCORD DE 1958 – TRENTE ET UNIÈME SESSION****1.1 Constitution de l'AC.1**

81. Sur les 44 Parties contractantes à l'Accord, 37 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 pour sa trente et unième session.

**1.2 Élection du Bureau**

82. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider sa session.

**1.3 Projets d'amendement à des Règlements existants – Vote de l'AC.1**

83. Les résultats du vote sur les documents soumis à l'AC.1 sont présentés dans le tableau ci-après:

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document TRANS/WP.29/...	Résultats du vote (pour/contre/abstentions)	Statuts du document	Remarques
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
4	Éclairage des plaques d'identification arrière	37	32	2005/59	32/0/0	Complément 11 à la série 00	*
5	Projecteurs scellés	36	32	2005/60	32/0/0	Complément 5 à la série 02	*
6	Feux indicateurs de direction	40	35	2005/61	35/0/0	Complément 13 à la série 01	*
7	Feux de position avant et arrière, feux stop et feux d'encombrement	39	34	2005/62	34/0/0	Complément 10 à la série 02	*
14	Ancrages des ceintures de sécurité	38	33	2005/83	33/0/0	Rectificatif 1 à la révision 3	*
14	Ancrages des ceintures de sécurité	38	33	2005/84	33/0/0	Rectificatif 3 à la série 06	*
16	Ceintures de sécurité	37	32	2005/85	32/0/0	Rectificatif 4 au complément 15 à la série 04	*
19	Feux de brouillard avant	38	33	2005/63	33/0/0	Complément 10 à la série 02	*
23	Feux de recul	39	34	2005/64	34/0/0	Complément 12 à la série 00	*
31	Blocs optiques halogènes	34	31	2005/65	31/0/0	Complément 5 à la série 02	*
37	Lampes à incandescence	38	33	2005/66, tel que modifié par le paragraphe 54	33/0/0	Complément 26 à la série 03	*
38	Feux de brouillard arrière	38	34	2005/67	34/0/0	Complément 11 à la série 00	*
44	Dispositifs de retenue pour enfants	31	30	2005/86, tel que modifié par le paragraphe 55	30/0/0	Complément 1 à la série 04	*

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document TRANS/WP.29/...	Résultats du vote (pour/contre/abstentions)	Statuts du document	Remarques
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	37	33	2005/68	33/0/0	Complément 13 à la série 02	*
50	Feux de position avant et arrière, feux stop et feux indicateurs de direction sur les motocycles	37	33	2005/69	33/0/0	Complément 9 à la série 00	*
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les motocycles	34	30	2005/70	30/0/0	Complément 6 à la série 01	*
77	Feux de stationnement	35	32	2005/71	32/0/0	Complément 9 à la série 00	*
87	Feux de circulation diurne	31	29	2005/72	29/0/0	Complément 7 à la série 00	*
87	Feux de circulation diurne	31	29	2005/73	29/0/0	Rectificatif 1 à la révision 1	*
91	Feux de position latéraux	34	32	2005/74	32/0/0	Complément 8 à la série 00	*
95	Collision latérale	30	29	2005/87	15/0/0	Rectificatif 1 à la série 02	
98	Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge	33	30	2005/75	30/0/0	Complément 6 à la série 00	*
99	Sources lumineuses à décharge	32	30	2005/76	30/0/0	Rectificatif 1 au complément 2	*
99	Sources lumineuses à décharge	32	30	2005/77	30/0/0	Complément 3 à la série 00	*
110	Organes spéciaux pour GNC	39	34	2005/89	34/0/0	Complément 4 à la série 00	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	39	34	2005/78	34/0/0	Complément 5 à la série 00	*
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	39	34	2005/79	34/0/0	Rectificatif 2 au complément 2 à la série 00	*
115	Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC	40	34	2005/90	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 1 à la série 00	*
116	Protection contre une utilisation non autorisée	41	35	2005/80 et Corr.1	35/0/0	Rectificatif 1 à la série 00	*
[122]	Projet de règlement sur les systèmes de chauffage	43	36	2005/19 et 2005/81, tel que modifié par le paragraphe 56	35/0/1	Rectificatif 1 à la série 00	*
67	Équipement pour gaz de pétrole liquéfié (GPL)	33	31	2005/91, tel que modifié par le paragraphe 57	31/0/0	Rectificatif 2 au complément 2 à la série 01	*

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document TRANS/WP.29/...	Résultats du vote (pour/contre/abstentions)	Statuts du document	Remarques
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
[121]	Projet de règlement sur les commandes manuelles, les témoins et les indicateurs	43	36	2004/23	35/0/1	Rectificatif 1 à la série 00	*

\* Le représentant de la Commission européenne votant pour les 25 États membres de l'Union européenne.

#### 1.4 Nouveaux projets de règlements – Vote de l'AC.1

84. L'examen de ce point a été reporté (voir par. 6 et 10 ci-dessus).

### 2. **ACCORD (MONDIAL) DE 1998 – QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD**

#### 2.1 Constitution de l'AC.3

85. La quinzième session de l'AC.3 s'est tenue les 16 et 17 novembre 2005. Y ont pris part les représentants de 20 Parties contractantes à l'Accord: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Communauté européenne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, République populaire de Chine, Roumanie, Royaume-Uni et Slovaquie.

#### 2.2 Règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles – Vote de l'AC.3

##### 2.2.1 Norme FMVSS n° 108 des États-Unis d'Amérique – Feux, dispositifs réfléchissants et équipements connexes

Document: TRANS/WP.29/2005/97.

86. Soumise aux voix, la demande a été unanimement approuvée par l'Afrique du Sud, le Canada, la Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée, la République populaire de Chine et la Roumanie.

##### 2.2.2 Norme FMVSS n° 135 des États-Unis d'Amérique – Systèmes de freinage des voitures particulières

Document: TRANS/WP.29/2005/98.

87. Soumise aux voix, la demande a été unanimement approuvée par l'Afrique du Sud, le Canada, la Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée, la République populaire de Chine et la Roumanie.

### 2.2.3 Norme FMVSS n° 139 des États-Unis d'Amérique – Nouveaux pneumatiques à carcasse radiale pour véhicules légers

Documents: TRANS/WP.29/2005/99, document informel n° WP.29-137-12.

88. L'AC.3 a pris note des observations favorables de l'ETRTO sur la question (WP.29-137-12). Soumise aux voix, la demande (TRANS/WP.29/2005/99) a été unanimement approuvée par l'Afrique du Sud, le Canada, la Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée, la République populaire de Chine et la Roumanie.

### 2.2.4 Norme FMVSS n° 205 des États-Unis d'Amérique – Matériaux utilisés pour les vitrages

Document: TRANS/WP.29/2005/100.

89. Soumise aux voix, la demande a été unanimement approuvée par l'Afrique du Sud, le Canada, la Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée, la République populaire de Chine et la Roumanie.

### 2.2.5 Normes FMVSS n°s 213 et 225 des États-Unis d'Amérique – Systèmes de retenue pour enfants et systèmes d'ancrage pour systèmes de retenue pour enfants

Document: TRANS/WP.29/2005/101.

90. Soumise aux voix, la demande a été unanimement approuvée par l'Afrique du Sud, le Canada, la Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée, la République populaire de Chine et la Roumanie.

## 2.3 État d'avancement des travaux d'élaboration de propositions relatives à des règlements techniques mondiaux admissibles (rtm)

91. L'AC.3 a été informé de l'état d'avancement des travaux d'élaboration des propositions de rtm mentionnés aux points 2.3.1 à 2.3.15 de l'ordre du jour. L'état actualisé des propositions et des priorités concernant l'élaboration des projets de rtm figure dans le tableau de l'annexe 2 du présent rapport. Les principaux renseignements et commentaires contenus dans les rapports d'activité sont reproduits ci-dessous.

92. Le représentant de la CE a laissé entendre à l'AC.3 que des travaux préparatoires au sein du Groupe de travail compétent pour le Règlement correspondant de la CEE faciliteraient grandement la transposition des rtm.

93. Point 2.3.1 de l'ordre du jour, **installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse**. Après avoir examiné le document TRANS/WP.29/2005/94, l'AC.3 a chargé le GRE d'enlever du projet de rtm tous les paragraphes relatifs à la couleur ou à la présence des dispositifs.

Le projet de rtm devrait contenir des dispositions autorisant les Parties contractantes à réglementer la présence et la couleur des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse.

94. Point 2.3.2 de l'ordre du jour, **freins pour motocycles**. Le représentant du Canada a demandé l'avis de l'AC.3 concernant l'essai de l'ABS (WP.29-137-8). Au cours du débat, certains pays se sont montrés clairement opposés à l'inclusion de l'essai d'adhérence avec l'ABS dans le projet de rtm, tandis que d'autres n'étaient pas prêts à accepter le rtm en l'absence d'un tel essai. Finalement, l'AC.3 a accepté que le GRRF examine cette question à sa session de janvier 2006 sur la base des informations disponibles sur les aspects juridiques, les ressources disponibles et les considérations techniques. Le GRRF serait dès lors en mesure d'informer l'AC.3 des résultats obtenus et du délai pour établir le rtm visé. L'AC.3 examinerait ces conclusions et prendrait les décisions appropriées à sa session de mars 2006.

95. Point 2.3.3 de l'ordre du jour, **freins pour voitures particulières**. L'AC.3 a examiné les problèmes qui retardaient l'élaboration du rtm. Tous les représentants sont convenus que la finalisation de ce rtm constituerait un pas en avant important sur la voie de l'harmonisation. Toutefois, à l'issue du débat, l'AC.3 a proposé d'appliquer une approche graduelle pour résoudre la question essentielle de l'essai de l'ABS. L'AC.3 a noté les incidences financières d'une activité parallèle pour les voitures particulières et les motocycles sur ce point et a décidé de suspendre provisoirement les travaux relatifs à ce rtm, tout en demandant aux responsables techniques d'établir une liste des questions en suspens qui seront examinées par l'AC.3 à sa session de mars 2006. L'AC.3 prendra note de ces questions et décidera ultérieurement du moment opportun pour la reprise des travaux du GRRF relatifs à ce rtm.

96. Point 2.3.4 de l'ordre du jour, **vitrages de sécurité**. Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 de l'état d'avancement des travaux du groupe informel. Un projet de rtm sera soumis au GRSG pour examen à sa session d'octobre 2006. Il pourrait être examiné par l'AC.3 à sa session de mars 2007. L'AC.3 a estimé que le rtm ne devrait pas comprendre de prescriptions d'installation. Quant aux marquages, l'AC.3 a accepté que le groupe informel étudie les solutions possibles pour les inclure dans le rtm.

97. Point 2.3.5 de l'ordre du jour, **commandes et témoins**. Le représentant du Canada a déclaré que l'amendement apporté au projet de règlement de la CEE correspondant rendrait l'élaboration du rtm plus complexe. L'AC.3 a suivi un exposé de l'OICA sur une étude, effectuée sur le marché américain, relative à la compréhension des symboles proposés dans le rtm. Le Canada pourrait être en mesure de soumettre un projet de rtm révisé qui tiendrait compte de la deuxième phase de l'étude présentée par l'OICA.

98. Point 2.3.6 de l'ordre du jour, **sécurité des piétons**. L'AC.3 a été informé que le projet de rtm serait finalisé sous peu.

99. Point 2.3.7 de l'ordre du jour, **rtm n° 1 (serrures et organes de fixation des portes)**. Il a été rappelé que la date limite de présentation du premier rapport d'activité était le 18 janvier 2006. Le représentant de la CE a informé l'AC.3 du lancement de la procédure de transposition du rtm dans la législation communautaire par le biais de la modification du Règlement n° 11. Il a indiqué qu'une proposition avait été communiquée au GRSP pour examen à sa session de décembre 2005. La CE présenterait le rapport d'activité au nom des États membres qui se sont prononcés en faveur de l'inscription du rtm n° 1 dans le Registre mondial.

Les représentants du Canada et du Japon ont informé l'AC.3 que leurs pays avaient lancé la procédure visant à incorporer le rtm dans leur législation nationale. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que son pays avait lancé le processus de réglementation en novembre 2004 et que des observations avaient été reçues au cours de ce processus. Il prévoyait que le rtm serait adopté moyennant quelques clarifications, qui seraient soumises au GRSP à sa session de décembre 2005.

100. Point 2.3.8 de l'ordre du jour, **appui-tête**. L'AC.3 a fait état du rapport préliminaire du groupe informel (TRANS/WP.29/2005/93) et a noté qu'une réunion supplémentaire du groupe informel pourrait s'avérer nécessaire pour la suite des travaux relatifs à l'élaboration du rtm, étant donné que les États-Unis d'Amérique avaient accepté de reporter la réunion du groupe informel prévue pour les appui-tête afin de permettre la tenue d'une réunion supplémentaire concernant la sécurité des piétons. Les États-Unis d'Amérique ont fait observer que cette décision avait retardé la finalisation du rtm relatif aux appui-tête.

101. Point 2.3.9 de l'ordre du jour, **procédure mondiale d'homologation des poids lourds (WHDC)**. L'AC.3 a noté que le projet final de rtm serait soumis au GRPE à sa session de janvier 2006, sans valeurs limites, et que la proposition lui serait transmise pour examen à sa session de juin 2006.

102. Point 2.3.10 de l'ordre du jour, **rtm n° 2 (cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC))**. L'AC.3 a été informé que le groupe informel commencerait les travaux concernant les prescriptions en matière d'efficacité.

103. Point 2.3.11 de l'ordre du jour, **autodiagnostic des moteurs de poids lourds (WWH-OBD)**. L'AC.3 a noté que le groupe informel avait accompli des progrès importants et que le projet de rtm pourrait être présenté à sa session de juin 2006. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 du quinzième anniversaire du *Clean Air Act* et a indiqué que des informations utiles figuraient sur son site Web.

104. Point 2.3.12 de l'ordre du jour, **émissions hors cycle**. L'AC.3 a été informé que des travaux étaient en cours.

105. Point 2.5.13 de l'ordre du jour, **engins mobiles non routiers (mesures des particules)**. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait état des progrès importants accomplis dans les travaux du groupe informel. Le représentant de la CE a informé l'AC.3 que le groupe avait déterminé et analysé les différences entre les législations nationales.

106. Point 2.5.14 de l'ordre du jour, **véhicules à hydrogène et à pile à combustible**. L'AC.3 a été informé du rapport intérimaire concernant l'élaboration du rtm et la modification de la structure du groupe informel (WP.29-137-13/Rev.1).

107. Point 2.5.15 de l'ordre du jour, **pneumatiques**. Le représentant de la France a présenté le projet de structure du rtm comprenant une partie principale composée de prescriptions générales et deux modules de remplacement. Il a indiqué que l'essai de fatigue/basse pression était le problème le plus difficile à résoudre. Il a précisé qu'à la prochaine session de l'AC.3 il fournirait un rapport plus détaillé et qu'entre-temps le groupe informel ne devrait pas se réunir. L'AC.3 a approuvé la recommandation du représentant de la France.



2.4 Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer

108. En ce qui concerne la **procédure mondiale d'homologation des moteurs de petite cylindrée (WLTP)**, le Président du GRPE a précisé que celle-ci pourrait faire partie du programme des priorités l'an prochain, pour autant qu'il y ait un responsable et un programme de travail.

2.5 Examen de la question de l'introduction de variantes dans le projet de rtm sur les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse

109. L'AC.3 a noté que la question de l'introduction de variantes dans le projet de rtm sur les dispositifs d'éclairage et de signalisation faisait l'objet du point 2.3.1 de l'ordre du jour (voir par. 93 ci-dessus). Le représentant de la CE a appelé l'attention de l'AC.3 sur le fait que les rtm devraient clairement indiquer si les variantes concernent les Parties contractantes, les services techniques ou les fabricants.

2.6 Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord

110. L'AC.3 a décidé d'examiner ce point à sa session de mars 2006.

Annexe 1LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUÉS SANS COTE LORS  
DE LA CENT TRENTE-SEPTIÈME SESSION (WP.29-137-...)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1. et Rev.1	Secrétariat	6.1	A	Agreement Concerning the Establishing of Global Technical Regulations for Wheeled Vehicles, Equipment and Parts which can be Fitted and/or be Used on Wheeled Vehicles – Situation on 7 November 2005	a)
2. et Rev.1	Secrétariat	7.1	A	Agreement Concerning the Adoption of Uniform Conditions for Periodical Technical Inspections of Wheeled Vehicles and the Reciprocal Recognition of Such Inspections – Situation on 7 November 2005	a)
3.	CLEPA	9.1.2	A	Resolving of interpretation issues and requirements for the technical services Proposal for draft amendments to document TRANS/WP.29/2005/92	a)
4.	Communauté européenne	5.2.30	A	Proposal for a modification to draft Corrigendum 1 (TRANS/WP.29/2005/81) to draft regulation on heating systems	d)
5.	Communauté européenne	5.3.3	A	Proposal for amendment to the draft regulation concerning the approval of motor vehicles with regard to the forward field of vision	b)
6.	Japon	3.4	A	Provisional Agenda for the 11th session of the Informal Group on “ITS”	a)
7.	Japon	3.4	A	Notes on the 10th session of the Informal Group on “ITS”	a)
8.	Canada	6.4 et B.2.3.2	A	Motorcycle Brake gtr – ABS discussion	a)
9.	Japon	9.1.2	A	Resolving of interpretation issues and requirements for the technical services – Proposal for draft amendments to document TRANS/WP.29/2005/92	a)
10.	Japon	7.	A	Incorporation of established gtrs in the National Legislation	c)
11.	Président du GRE	9.1.2	A	Comments regarding TRANS/WP.29/2005/92 – Resolving of interpretation issues and requirements for the technical services	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
12.	ETRTO	B.3.3 et B.2.2.3	A	Compendium for candidates to be considered for future gtr	a)
13/Rev.1	Président du Groupe de gestion	6.4 et B.2.3.14	A	Status report to WP.29/AC.3 regarding the Hydrogen Fuel Cell Vehicles gtr-project (HFCV)	a)
14.	Secrétariat	6.1	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles (ECE/TRANS/132 and Corr.1) Done at Geneva on 25 June 1998 – Status of the Agreement of the Global Registry and of the Compendium of Candidates	a)
15.	OICA	9.1.2	A	Resolving of interpretation issues. Document TRANS/WP.29/2005/92 OICA observations	a)

Notes:

- a) Examen achevé ou document supprimé.
- b) Examen à poursuivre à la prochaine session, sous une cote officielle.
- c) Examen à poursuivre à la prochaine session, en tant que document informel.
- d) Adopté.

## Annexe 2

## ÉTAT DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Question	Groupe informel (oui-non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/..	Proposition de projet de rtm TRANS/WP.29/...
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada	AC.3/4	GRE/2001/6/Rev.5 <sup>o/</sup>
GRRF	Systèmes de freinage des motocycles	Oui/Canada	Canada	AC.3/3	2005/25 (1 <sup>er</sup> rapport)
	Systèmes de freinage des véhicules de transport de personnes	Oui/Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique	Japon et Royaume-Uni	AC.3/10	2005/95 (1 <sup>er</sup> rapport)
	Pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France		
GRSG	Vitrage de sécurité	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/9	GRSG/2005/9 <sup>▲/</sup> 2005/49 (1 <sup>er</sup> rapport)
	Commandes et indicateurs	Non	Canada	AC.3/2	GRSG/2004/16 <sup>±/</sup> 2005/58 (1 <sup>er</sup> rapport)
GRSP	Sécurité des piétons	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	GRSP/2005/3 <sup>o/</sup> 2003/99 (1 <sup>er</sup> rapport)
	Appuie-tête	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/13	2005/93 (1 <sup>er</sup> rapport)
GRPE	Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)	Non	CE	AC.3/8	GRPE/2006/9 <sup>o/</sup>
	Cycle d'essais mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/6	<sup>▲/</sup>
	Système d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)	Oui/Japon	États-Unis d'Amérique	AC.3/1	GRPE/2006/8 <sup>o/</sup>
	Émissions hors cycle	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/12	
	Engins mobiles non routiers (essai concernant les particules)	Oui/CE	CE	AC.3/14	
WP.29/ AC.3	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible	Oui/Allemagne	Allemagne, Japon et États-Unis d'Amérique		

<sup>o/</sup> Le GRE examinera une proposition actualisée en avril 2006.

<sup>▲/</sup> Le GRSG examinera une proposition révisée en avril 2006.

<sup>±/</sup> Le GRSG examinera une proposition révisée en avril 2006.

<sup>o/</sup> Le GRSP examinera une proposition actualisée en décembre 2005.

<sup>o/</sup> Document à examiner en 2006; ils auront ensuite la cote ECE/TRANS/WP.29/...

<sup>▲/</sup> L'établissement de valeurs limites pour le rtm n° 2 est examiné par le groupe informel.

-----